Association pour la Promotion du label APP

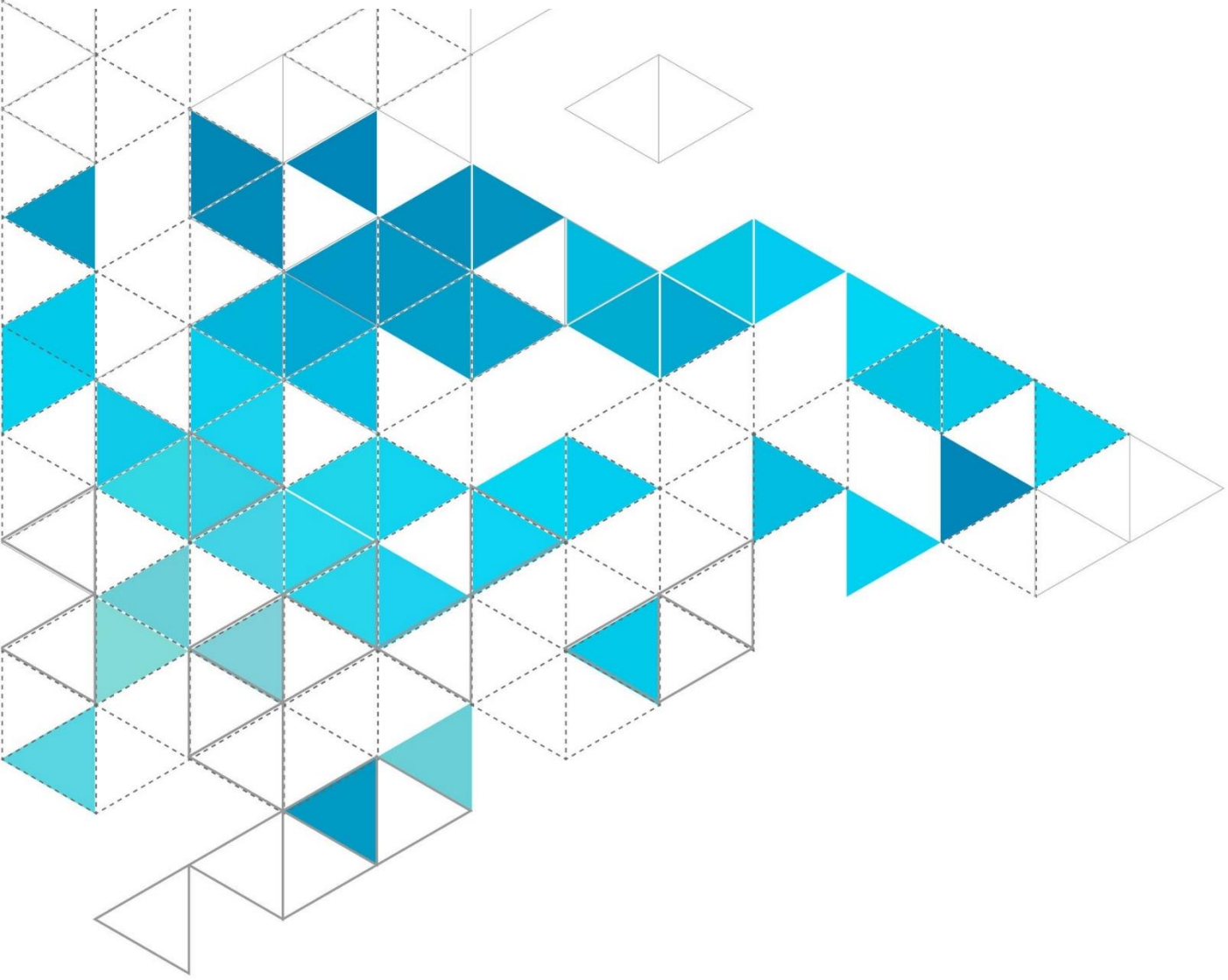

APapp

Rapport d'activité 2016

Image/123RF/Ievgenii Skryzhak

APapp
Association pour la Promotion du label APP

SOMMAIRE

L'APapp

LES MISSIONS....3
UN ENGAGEMENT....3
LA GOUVERNANCE....4
L'EQUIPE....5
LES INSTANCES....6

Le label APP suivi qualité et gestion

LE LABEL APP AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ EN 2016....7
LE MAILLAGE TERRITORIAL ET LA COMMUNICATION....8
LA CAMPAGNE DE LABELLISATION 2016....9

Les grands projets de l'APapp en 2016

LE CERTIFICAT CLEA AVEC LE RESEAU DES APP....10
LE DISPOSITIF APP COMPETENCES CLES EUROPEENNES....13
VERS LA RECONNAISSANCE DES SPÉCIFICITÉS DU FORMATEUR APP....16
MOBILISATION POUR L'ALTERNANCE....18

La promotion de la démarche et la communication

LES 3 TEMPS FORTS DE L'ANNÉE....19
RELATIONS PARTENAIRES ET REPRESENTATION....21

La professionnalisation du réseau APP

UN ENJEU ESSENTIEL....23
LA FORMATION EN 2016....23

Le réseau des APP en chiffres....24

L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU LABEL APP (APapp)

LES MISSIONS

L'APapp, l'Association pour la Promotion du label APP (Atelier de Pédagogie Personnalisée), rassemble les organismes de formation labellisés APP, dont l'ensemble constitue le réseau national.

En tant que propriétaire et responsable de la gestion du label APP, l'APapp a la responsabilité du maintien de la qualité du label et de la démarche pédagogique associée. Le dispositif de labellisation est organisé selon une procédure rigoureuse et repose sur l'articulation de trois acteurs : l'APapp en tant qu'instance de certification, la Commission Nationale de Labellisation et Afnor certification en tant qu'instances de contrôle et de consultation.

Dans le cadre du processus de labellisation, cette fonction donne à l'APapp pour missions de : déterminer avec l'appui de l'organisme certificateur et de la CNL, les modalités de labellisation ; s'assurer de la mise en œuvre et du bon déroulement du processus de labellisation ; entériner les avis et propositions de la commission et de l'auditeur Afnor pour l'attribution, le retrait ou le renouvellement du label APP.

C'est ainsi que depuis sa création, l'APapp poursuit son ambition d'un label de qualité, répondant aux besoins des publics mais aussi des financeurs et décideurs, pour un meilleur et plus large accueil en formation des publics adultes dont les salariés et demandeurs d'emploi.

Pour atteindre cet objectif, au-delà de la gestion du label, l'APapp a pour missions :

- une animation de réseau tournée vers la professionnalisation des acteurs, le renforcement des compétences, la mutualisation des pratiques et l'appui au transfert des savoirs et compétences ;
- le développement d'expérimentations et de projets innovants ;
- la communication, la promotion de la démarche et l'échange auprès des acteurs du monde de la formation professionnelle ;
- la consolidation des partenariats et le renforcement du maillage territorial pour un meilleur accueil en formation des publics salariés et demandeurs d'emploi.

UN ENGAGEMENT

Le label APP qualifie une démarche de formation, basée sur les principes pédagogiques de la personnalisation et de l'autoformation accompagnée, mise en œuvre dans un environnement de formation singulier. Un site de formation certifié APP est un espace de formation ouvert, pérenne, ancré sur son territoire, à entrées et sorties permanentes, dans lequel chaque personne peut trouver rapidement une réponse formation adaptée en termes de niveau, de besoin et de rythme d'apprentissage. Un apprenant qui s'inscrit dans un parcours de formation en APP bénéficie automatiquement d'une approche centrée sur lui-même et sur son projet.

C'est sur ces principes que repose la singularité du label APP et les hypothèses fondatrices de la pratique APP, qui dans sa mise en œuvre au quotidien est bien plus qu'un label : c'est une certaine conception de la formation.

Le fonctionnement en réseau des organismes labellisés APP prend appui sur cette identité commune définie dans le cahier des charges national APP. Cette singularité fait du réseau des APP un réseau fort, engagé et fédéré.

Ainsi, les APP sont depuis le départ, à savoir dès le début des années 1980, des acteurs de terrain engagés dans l'accès au savoir pour tous. Ils ont toujours été par nature en prise directe avec les enjeux sociétaux. Chaque jour, les acteurs des APP travaillent à promouvoir l'accès à la formation, à la qualification et à l'emploi pour tous les citoyens.

LA GOUVERNANCE

L'APapp est administrée par un bureau constitué de 10 membres. Ces personnes ont à cœur la réussite et le développement des projets portés par l'APapp pour le réseau des APP et la reconnaissance du label.

Les membres adhérents sont les organismes porteurs des APP qui désignent un représentant pour chaque site labellisé APP.

→ **108 APP en 2016.**

L'assemblée générale réunit les membres et représentants des sites labellisés APP. Tous les membres sont éligibles au bureau.

Deux assemblées générales ordinaires et une assemblée générale extraordinaire en 2016

Le Bureau de l'APapp

- **Marie BOUCON**, Présidente (ACIFE, APP Châtillon et Clichy).
- **Mylène CHASSANG**, Trésorière (ACPM, APP Marseille, Toulon, Brignoles et Antibes).
- **Christine CONTI,** Administratrice (REFLETS, APP Cagnes-sur-mer).
- **Gérard CORNU**, Administrateur, par délégation Yves VERNON (MEDIAFORMATION, APP Rouen rive droite).
- **Vincent COUDERT**, Administrateur - par délégation Nicole MARTY (COBAS Formation, APP Arcachon).
- **Fanny DOERR**, Administratrice (GIPFI SCOP, APP Strasbourg).
- **Michel MARCHAND**, Administrateur (ILEP, APP Lille).
- **Muriel MARSEGLIA,** Administratrice (RE.FORM.E, APP Strasbourg 2).
- **Philippe TRUFFAUT**, Administrateur (ASTROLABE FORMATION - PFD, APP Villemomble).
- **Christophe WAMBST,** Administrateur (GRETA NORD ALSACE, APP Haguenau et Saverne).

Il est important de souligner la place particulière occupée par Michel TETART dans la fonction de « conseiller » de l'APapp et du bureau. Ancien animateur national du réseau des APP, il est un collaborateur volontaire et engagé auprès de l'APapp. Il accompagne notamment la directrice de l'APapp lors des rencontres avec les institutions politiques et économiques de la formation professionnelle.

6 réunions de bureau en 2016.

Il est à noter le départ de Michel Marchand du bureau de l'APapp fin 2016 suite à la fermeture de l'ILEP, centre de formation labellisé APP à Lille dont il était le directeur. L'APP de Lille a été un site APP de référence et son directeur Michel Marchand a largement contribué à fédérer le réseau à un moment crucial de son histoire. Il était administrateur de l'APapp, a animé les formations des nouveaux coordonnateurs et son équipe a été impliquée dans le réseau et auprès de l'APapp jusqu'au jour de sa fermeture.

L'ÉQUIPE

En lien avec le bureau, l'équipe d'animation nationale a pour mission d'assurer la promotion du label, de suivre et de valoriser l'activité APP des organismes labellisés et de piloter les campagnes de labellisation. Au-delà de ces obligations liées à la gestion du label, l'équipe a pour mission de mettre en place une animation de réseau tournée vers la professionnalisation des acteurs, le renforcement des compétences, la mutualisation des pratiques et l'appui au transfert des savoirs et compétences. Elle est chargée de développer des expérimentations et des projets innovants, d'assurer la communication et la promotion de la démarche, de consolider des partenariats et de renforcer le maillage territorial.

Fin 2016, l'équipe APapp se compose d'une directrice, d'une chargée de développement et d'animation du réseau, de deux chargées de projets et d'ingénierie, d'une assistante projet et d'une assistante administrative soit en équivalent temps plein 4,87. Il est à noter que ceci est rendu possible grâce au renouvellement de deux contrats de type CUI – Contrat Unique d'Insertion - qui permettent à l'APapp de bénéficier d'aides de l'Etat.

En sus de ces 6 salariées, l'équipe nationale est enrichie par la mise à disposition d'une salariée APP et d'une stagiaire. Compte tenu d'un besoin en expertise pédagogiques APP et d'animation de groupe pour la mise en place du catalogue de formation APapp, il a été convenu, entre l'ARFP (APP Mulhouse) et l'APapp, la mise à disposition de Myrna Jacquin sur un mi-temps pour une durée déterminée de 6 mois à compter du 1er octobre 2016. Enfin, Chantal Séveno, formatrice à l'ILEP/APP de Lille, a rejoint l'APapp comme stagiaire le 3 novembre 2016 suite à la fermeture de cette structure et la reprise de ses études en Master 2 Ingénierie de formation à l'université de Lille. Elle apporte ainsi son expertise aux projets APP CléA et CCE.

Après un an et demi de collaboration, Serge Pasquet a quitté l'APapp le 05 juillet 2016. Ancien coordonnateur de l'APP Rouen rive gauche, il avait été embauché par l'APapp comme conseiller pédagogique pour l'ingénierie et le déploiement de l'offre APP pour la certification CléA.

Un changement de direction : Marie-Anne Corbin avait annoncé fin 2015 son souhait de quitter son poste de directrice de l'APapp fin 2016. Poste qu'elle occupait depuis janvier 2013, date de création du poste. La procédure de recrutement a été lancée en avril 2016.

Avant d'être directrice de l'APapp, Marie-Anne Corbin a une longue histoire avec les APP. Formatrice, coordonnatrice puis directrice de l'APP de Rouen rive droite (Média-Formation), elle s'est investie au bureau de l'APapp dès 2007 – date de création de l'association – dont elle a pris la présidence en 2011.

Son implication, son expertise et sa vision ont permis la forte croissance de l'APapp, du renouveau APP et l'ouverture de chantiers ambitieux.

Le 1er octobre, Laurence Martin a été recrutée pour succéder à Marie-Anne Corbin au poste de directrice au 1er janvier 2017 après trois mois en codirection. Laurence Martin exerçait comme conseillère confédérale à l'emploi et à la formation professionnelle depuis 1998 à la Confédération Force Ouvrière. De par ce poste, elle a activement contribué à la création et à l'évolution des dispositifs de formation dans toutes leurs dimensions opérationnelles, et a participé aux instances paritaires nationales dans le champ de la formation professionnelle. De surcroît elle a pris une part active à la création de la certification CléA. C'est dans ce cadre qu'elle a rencontré et travaillé avec le réseau des APP.

LES INSTANCES

Le Comité National d'Orientation et de Suivi des APP (CNOS) : une fois par an, cette instance réunit au niveau national les partenaires institutionnels, politiques et économiques du réseau. Lors de cette rencontre, l'APapp présente les actions menées avec le réseau et/ou les partenaires et expose ses nouveaux projets. Ainsi, sont évoqués l'enjeu et le rôle du réseau et de la démarche dans le paysage et les politiques de formation.

La Commission Nationale de Labellisation (CNL) : elle est instituée dans les statuts de l'APapp. Elle a pour vocation d'émettre un avis et des propositions sur les rapports d'évaluation qui lui sont soumis pour analyse au regard de la conformité au cahier des charges national APP. Elle agit également en qualité de comité de suivi du label qui a pour objectif d'administrer le dispositif de labellisation, d'assurer son évolution stratégique et de maintenir sa pertinence et sa reconnaissance. La présidente de l'APapp entérine les avis et propositions de la CNL. Sa composition est multipartite et ses membres sont issus de 4 collèges :
1) Représentants des organismes de formation porteurs d'APP ;
2) Commanditaires sollicités par l'APapp : DGEFP[1], Association des Régions de France, OPCA[2] ;
3) Partenaires institutionnels : ANLCI[3], CNED[4], CAFOC[5] ;
4) Experts-chercheurs.

La commission prospective : c'est l'instance de réflexion de l'APapp qui se met en place lorsque le réseau s'accorde sur la nécessité de réfléchir à son devenir. Elle permet d'anticiper les évolutions futures et dessine les orientations possibles de la démarche APP, du réseau des organismes labellisés, et de sa structuration au niveau local et national. Elle est ouverte aux membres du réseau. Des partenaires peuvent également y être associés. Une fois les thématiques définies, elle s'organise en groupes de travail.

Les correspondants régionaux : le rôle du correspondant régional est avant tout un rôle d'interface entre l'APapp nationale et le réseau des APP de la région qu'il représente. Il est le lien privilégié avec l'équipe nationale. Le fonctionnement en réseau à dimension régionale et nationale est l'un des sept fondamentaux de la démarche APP.

[1] Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle.
[2] Organismes Paritaires Collecteurs Agréés.
[3] Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme.
[4] Centre National d'Enseignement à Distance.
[5] Centre Académique de Formation Continue.

LE LABEL APP
SUIVI QUALITÉ ET GESTION

LE LABEL APP, AU COEUR DE L'ACTUALITÉ EN 2016

Attendu depuis la publication du décret du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue*, le Cnefop (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle) a fait paraitre en décembre 2015, le dossier de demande d'inscription sur la liste des certifications et labels qualité. Cette liste référencera les labels et certifications dont l'obtention par un organisme de formation vaudra reconnaissance du respect des six critères de qualité définis dans le décret.

**Par analogie avec la loi, le décret n°2015-790 du 30 juin 2015 crée un chapitre spécifique à la qualité des actions de formation professionnelle continue et fixe six critères d'appréciation de la capacité du prestataire de formation à dispenser une formation de qualité. Les prestataires de formation peuvent répondre à ces nouvelles exigences de deux manières : en justifiant d'une certification qualité ou d'un label inscrit sur une liste publiée par le Cnefop ; en répondant aux grilles d'évaluation interne mises en place par les financeurs de formation.*

Au vu de cette information et tel que déterminé lors de la précédente assemblée générale, le bureau de l'APapp a décidé de convoquer l'assemblée générale, le 14 janvier 2016, pour statuer sur la position du réseau s'agissant de ce dossier : l'APapp doit-elle candidater auprès du Cnefop pour faire inscrire le label APP sur la liste des certifications et labels qualités associés au décret ?

Régulation du réseau et contrôle du maillage : l'inscription du label APP dans cette liste a soulevé plusieurs problématiques dont celle de l'accessibilité et de « l'universalité » du label. La position antécédente du réseau était la suivante : le label APP est ouvert à tout organisme mais l'accessibilité est régulée notamment en matière de territoire. Toutefois, si le label APP veut exister comme label ouvert dans un arrêté ministériel, cette régulation semble problématique compte tenu du fait que cela nuirait à sa portée « universelle ». Tout organisme doit pouvoir prétendre au label APP avec la même égalité de traitement. Refuser la labellisation APP d'un site, étant donné qu' un autre OF[6] est labellisé sur le même territoire, pose la question de l'objectivité. Dès lors qu'une entrave de ce type existe, le risque est trop grand de voir invalider cette requête par le Cnefop. Le refus doit porter exclusivement sur la qualité.

Cette problématique de l'accessibilité et de l'ouverture est une question récurrente au sein du réseau, préexistante à la réforme de mars 2014 et à la parution de ce décret.

L'assemblée générale a approuvé la demande d'inscription du label APP sur la liste des certifications et labels qualité du Cnefop et en parallèle, la levée de la régulation en matière de territoire tout en affirmant sa volonté de renforcer le fonctionnement en réseau, septième des fondamentaux du cahier des charges.

[6] Organisme de Formation.

Un nouveau cahier des charges APP est édité en janvier 2016

Afin que le référentiel APP réponde pleinement aux exigences des 6 critères notifiés dans le décret, il a fallu apporter des évolutions et renforcer des exigences .

Une procédure de labellisation mise à jour

Afin de maintenir sur site un audit Afnor tourné sur la démarche et la pédagogie APP, une nouvelle étape a été inscrite dans la procédure. En amont de l'audit, l'organisme devra constituer et transmettre à l'APapp un dossier de « documents préalablement requis ». L'APapp sera chargée de vérifier la complétude et la conformité des preuves fournies.

Candidature auprès du Cnefop

L'APapp candidate auprès du Cnefop le 22 février 2016 et passe à la première commission d'étude

La liste des certifications et labels, "dont les exigences sont conformes" aux critères réglementaires, a été validée par le bureau du Cnefop le mardi 7 juin 2016. Avec l'inscription dans cette liste, le label APP devient une référence « qualité ».

LE REMAILLAGE TERRITORIAL & LA COMMUNICATION

L'un des principaux objectifs de l'APapp est de promouvoir la démarche et le label APP et ainsi optimiser le maillage territorial, en particulier dans les régions où il n'y a plus d'APP, afin de faciliter l'accès aux savoirs et à la formation tout au long de la vie pour l'ensemble de la population.

Avec cette reconnaissance du Cnefop, le label APP a connu un regain d'intérêt en 2016. Il devient plus visible et reconnu pour sa double dimension : label qualité et label pédagogique.

C'est ainsi que des rendez-vous offrant des perspectives encourageantes ont eu lieu au cours du dernier trimestre 2016 : journée d'échanges avec les directions des CFPPA de Bourgogne Franche-Comté ; présentation du label APP à la journée thématique sur le décret qualité organisée par l'Arofesep à Lille, puis rencontre de travail avec 5 organismes de la Région Hauts-de-France souhaitant se lancer dans la procédure ; participation à la journée thématique EPALE France "Qualité de la formation et innovation pédagogique" à Bordeaux ; présentation du label et de la démarche APP à Caen auprès d'organismes de formation normands et une réunion similaire à la Martinique en présence de 5 organismes.

L'APapp a également fait paraître un article sur le label APP dans un numéro spécial de Centre Inffo (spécial 40 ans de Centre Inffo).

Treize nouvelles candidatures ont été enregistrées en 2016 en régions Bretagne, Bourgogne, Pays-de-la-Loire, Haute-Normandie, Franche-Comté et Provence-Alpes-Côte-D'azur.

LA CAMPAGNE DE LABELLISATION 2016

	Dénomination	Nombre d'APP
1	Auvergne Rhône-Alpes	1
2	Bourgogne Franche-Comté	6
3	Bretagne	1
4	Centre-Val de Loire	0
5	Corse	0
6	Grand Est	9
7	Hauts-de-France	4
8	Île-de-France	28
9	Normandie	12
10	Nouvelle-Aquitaine	15
11	Occitanie	17
12	Pays de la Loire	0
13	Provence-Alpes-Côte d'Azur	7
14	Guadeloupe	0
15	Guyane	1
16	La Réunion	3
17	Martinique	1
18	Mayotte	2
	Saint-Pierre-et-Miquelon (Collectivité d'outre-mer)	1
		108

En 2016, **17** dossiers de labellisation APP ont été étudiés (11 dans le cadre de la procédure de renouvellement du label APP, 6 dans le cadre d'une demande initiale de labellisation) et **63** dossiers d'audits intermédiaires ont été présentés.

Pour étudier ces 80 dossiers, la CNL s'est réunie cinq fois en 2016 (moyenne de 16 dossiers par CNL).
36 dossiers ont fait l'objet d'une procédure de médiation dans l'attente de documents et d'informations à fournir à l'APapp essentiellement sur : 1/des manquements et des incohérences dans la saisie des données statistiques APP ; 2/l'absence du comité territorial de développement et de coopération annuel ; 3/remise à niveau du contrat pédagogique. Aucun label n'a été suspendu.

5 sites ont quitté le réseau des organismes labellisés APP durant l'année 2016 : APP Le Boulou (GRETA des Pyrénées Orientales), APP Lille (ILEP), APP Cogolin (Sigma Formation), APP Béziers (Greta Hérault Ouest), APP Nouméa.

Une Commission Nationale de Labellisation APP exceptionnelle s'est tenue le 19 janvier 2016 en présence d'AFNOR certification au Cnam,. Les deux grands objectifs de cette rencontre étaient de remobiliser les membres de la CNL et de communiquer sur la candidature du label APP au Cnefop et les évolutions du cahier des charges APP et de la procédure de labellisation.
Tout au long de cette année 2016, la CNL a été investie dans la refonte de la procédure de labellisation.

LES GRANDS PROJETS DE L'APAPP EN 2016

LE CERTIFICAT CLÉA AVEC LE RÉSEAU DES APP

CERTIFICAT CLÉA®

Pour l'APapp et le réseau APP, l'année 2016 a été marquée par une forte activité autour de la certification CléA. Pour rappel, le réseau APP a été l'un des premiers réseaux à être habilité nationalement, par décision du COPANEF, le 26 mai 2015 pour réaliser les évaluations et la formation au Socle de connaissances et de compétences professionnelles dans le cadre de la certification CléA.

La période expérimentale de la mise en œuvre des évaluations, initialement prévue du 1er novembre 2015 au 30 juin 2016 par le COPANEF, s'est vue prolongée jusqu'à fin décembre 2016. C'est ainsi que tout au long de cette année 2016, l'APapp et le réseau se sont investis pour la mise en œuvre de la certification CléA et la réussite de ce nouveau « dispositif » dans le paysage de la formation professionnelle.

Les enjeux de l'année 2016 pour l'APapp :

permettre un large accès à la certification CléA ; former et accompagner les évaluateurs APP ; développer l'ingénierie pédagogique autour de l'outil d'évaluation ; communiquer sur l'offre CléA-APP ; faire un premier bilan avec le COPANEF et les 6 autres grands réseaux habilités nationalement ; être en veille permanente sur les évolutions des outils et du dispositif dans son ensemble; s'adapter en interne et gérer les processus organisationnels évolutifs pour faire face à la forte montée en charge de l'activité CléA.

CléA-APP en quelques chiffres

Depuis le commencement officiel du certificat CléA au 1er novembre 2015, le réseau des APP a su répondre à près de **6000** demandes d'évaluations réparties sur l'ensemble du territoire national au 31 décembre 2016. **250** professionnels du réseau APP ont suivi une journée de formation à la mise en œuvre des évaluations et formations CléA.

La communication et la promotion de l'offre CléA-APP

La campagne de communication a été initiée avec le lancement public officiel de CléA, lors d'une conférence de presse, le 21 janvier 2016. À cette occasion, un premier certificat CléA a été décerné par Christian Janin, président du COPANEF, à Marilyne R. qui avait passé son évaluation CléA à l'APP de Brignoles (ACPM) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Des efforts ont ensuite été déployés tout au long de l'année 2016 par l'équipe de l'APapp pour communiquer et rencontrer régulièrement des partenaires pour promouvoir le réseau et son offre CléA.

- Des conventions de partenariat ont été signées avec les centres de formation INFA, MFR et CFPPA pour référencer des sites d'accueil pour les évaluations CléA-APP et ce pour permettre la mise en œuvre d'évaluations CléA sur des territoires où le réseau APP n'est pas suffisamment présent.
- L'APapp a rencontré à plusieurs occasions les institutionnels : le COPANEF en réunions mensuelles, les COPAREF des régions, les Pôle emploi, les OPCA (OPCALIA, UNIFORMATION, AGEFOS PME, OPCA Transport, Intergros), etc.

- L'APapp a également participé à des réunions d'information publiques sur CléA : matinée d'information du Centre Inffo, rencontre professionnelle CléA organisée par le CAFOC de Nantes, rencontre thématique EPALE « Les bonnes pratiques de CléA », …
- Des outils de communications sur l'offre CléA-APP ont été développés pour outiller le réseau : une plaquette - http://www.app-reseau.eu/Plaquette CléA.pdf et une affiche - http://www.app-reseau.eu/Affiche-CléA.pdf
- Un « scénario » imaginé avec les correspondants régionaux APP autour de la thématique CléA pour les journées nationales de communication « APP en Résonance ».

L'APapp a répondu à plusieurs appels à projets de branches professionnelles ayant souhaité contextualiser le référentiel CléA :

Récapitulatif des auditions de Branches

Branche commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire (FCD) ➔ réponse négative	Branche grands magasins et magasins populaires (FCD) ➔ réponse négative	Branche Métiers de la Métallurgie (UIMM) ➔ réponse positive	Branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non-lucratif (Unifaf) ➔ réponse individuelle par APP ayant répondu à l'appel à projet	Branche du négoce des matériaux de construction, métiers de la vente et métiers logistique (FNBM) ➔ en attente

L'outillage du réseau

L'APapp, entourée de professionnels du réseau, a œuvré en 2015 à la création d'un outil baptisé DIPE-CléA « Dispositif Individualisé de Positionnement et d'Évaluation du Socle de connaissances et de compétences professionnelles ». Les premières expérimentations à l'été 2015 ont été l'occasion de tester l'outil avant la mise en œuvre officielle du certificat CléA par le COPANEF. Tous les centres évaluateurs ont pu mettre en œuvre le dispositif sur leur territoire courant 2016. Cela a permis à l'APapp d'apporter des **améliorations continues sur les outils d'évaluation proposés, sur la base des retours des évaluateurs du réseau** : le temps de cadrage et de réalisation des missions a été ajusté, les missions ont été allégées, les outils de travail des évaluateurs ont sans cesse été améliorés pour essayer de répondre au mieux aux besoins de ces derniers, comme réajuster les temps de correction nécessaires … Une version 2 de l'outil de validation des résultats a également pu être proposée aux évaluateurs au premier semestre 2016. Il s'agit d'une amélioration conséquente qui a permis aux évaluateurs un gain de temps important sur le traitement et la gestion des dossiers des candidats.

Toujours en quête d'innovation, l'APapp a également investi du temps et des moyens pour permettre le développement d'**évaluations finales numérisées.** En partenariat avec un centre normand du réseau, Éducation-et-Formation, le développement s'est opéré durant toute l'année 2016. La livraison finale aura lieu en 2017. Ces évaluations finales numérisées n'ont pas pour objet de remplacer les évaluations finales telles qu'elles existent actuellement, mais de compléter l'offre disponible.

Enfin, fin 2016, l'APapp a aussi lancé, en partenariat avec des membres du réseau, le développement de deux **nouvelles situations didactisées** pour la mise en œuvre de l'évaluation CléA. L'objectif étant de créer une « banque de situations » qui donnera accès à un certain nombre de choix pour les évaluateurs. La livraison des nouvelles situations est programmée pour le premier semestre 2017.

L'équipe nationale de l'APapp a connu une période de suractivité au dernier trimestre 2016. L'APapp a consacré beaucoup de temps en suivi et gestion administrative, avec plus de 6000 dossiers fin 2016, pour se garantir du respect des obligations liées à l'habilitation CléA pour le réseau APP par le COPANEF. Cette forte montée en charge des évaluations CléA a occasionné du retard pour l'APapp dans le développement de l'ingénierie pédagogique. La plate-forme CléA COPANEF étant opérationnelle depuis le 1er juillet 2016, une réflexion s'est engagée fin 2016 sur une plateforme de gestion spécifique APapp en lien avec la plateforme COPANEF de CléA.

L'accompagnement et la professionnalisation des évaluateurs APP

Au terme de la première année d'expérimentation CléA, 250 professionnels du réseau ont suivi une journée de formation à la mise en œuvre du dispositif DIPE-CléA. L'accompagnement des évaluateurs est un enjeu majeur pour la qualité du dispositif CléA-APP. C'est notamment une des missions principales de la cheffe de projet CléA, Nahissa UK, au quotidien : accompagnement opérationnel, à la prise en main des outils et la mise à jour des outils et procédures.

De septembre à décembre 2016, l'APapp est partie à la rencontre des évaluateurs CléA-APP afin de réaliser une analyse des pratiques et permettre un retour d'expériences de cette première année avec CléA.

9 rencontres ont eu lieu sur Paris, Rouen, Bordeaux, Montpellier, Mulhouse, Marseille, Arras et sur l'Ile de la Réunion avec les APP de Saint-Denis, Saint-Pierre et Piton-Saint-Leu. 96 évaluateurs ont participé à ces différents ateliers.

Ces ateliers ont fait état des quelques difficultés qui sont encore ressenties par les évaluateurs en ce qui concerne notamment la complexité du dispositif CléA, ainsi que les différentes questions qui persistent plus principalement sur la continuité de CléA et son accès pour tous. Cette nouvelle action se répercute également sur les compétences des formateurs, désormais évaluateurs, qui se modifient en termes de postures et d'accompagnement. De possibles apports d'améliorations dans les procédures de gestion du dispositif ont été soulevées, et également concernant les contenus du référentiel CléA. Enfin, les évaluateurs ont pu témoigner de la satisfaction des candidats reçus pour passer le CléA, source de reconnaissance de la qualité de l'outil APP et du travail des évaluateurs.

La richesse de ces rencontres a permis de faire un état des lieux des pratiques CléA. Les différents points récoltés n'ont pas manqué d'être présentés au COPANEF afin de faire apparaître les enjeux spécifiques pour l'avenir de CléA.

Au cours de cette année, l'APapp a également largement contribué à l'accompagnement des équipes APP pour la prise en main opérationnelle de la plateforme nationale CléA COPANEF, exploitable à partir de juillet 2016. Un énorme travail de référencement a dû être réalisé avec le réseau APP et le FPSPP afin d'effectuer une bascule automatique des dossiers CléA, évaluations réalisées avant juillet, sur cette plateforme.

Un engagement permanent

Tout au long de l'année 2016, l'équipe de l'APapp a été en alerte pour suivre les évolutions autour de CléA liées à la période d'expérimentation et ce, afin d'informer rapidement le réseau APP.

L'APapp a été en veille permanente et a multiplié les échanges avec le COPANEF, les COPAREF, les OPCA mais aussi tous les acteurs impliqués sur ce dispositif : la DGEFP, le FPSPP, les acteurs du CEP, les branches professionnelles, … afin d'être avertie et entendue sur les évolutions à apporter à CléA, que ce soit au niveau de l'ingénierie pédagogique, des outils, des procédures mais aussi des financements.

L'APapp a notamment défendu la nécessité de maintenir une logique de forfait universel qui seul garantit la qualité homogène du service rendu.

LE DISPOSITIF APP POUR LA RECONNAISSANCE, LA VALORISATION ET LA VALIDATION DES HUIT COMPÉTENCES CLÉS EUROPÉENNES – LE PROJET CCE

Depuis 2015, l'APapp conduit un programme ambitieux de recherche et d'analyse, piloté par Isabelle Salvi, qui a pour effet de **révéler,** par la modélisation de la démarche APP, **un système de formation complexe inhérent au label APP**. Ces travaux sont menés en étroite collaboration avec les APP d'Alsace, de Montbéliard et d'Arras.

Il a fallu aller décrypter ce qui se jouait au cœur de ce modèle de formation singulier et toujours innovant (malgré ses trente années fêtées en 2015) pour en comprendre les conditions de mise en œuvre et de pérennité et en mesurer le champ des possibles.

L'objet du dispositif APP pour la reconnaissance, la valorisation et la validation des huit CCE, est de rendre visible, par une identification, une documentation et une formalisation (dossier de preuves), un processus naturel de mobilisation et de développement des huit CCE chez un apprenant durant son parcours de formation APP selon les principes de l'autoformation accompagnée.

Deux axes de développement du projet

AXE 1 : La modélisation d'une démarche pédagogique singulière et le renforcement des pratiques APP

Le réseau des APP a intégré depuis plus de 10 ans les huit CCE, en tant que domaines de formation, dans son cahier des charges, sans pour autant y associer une formalisation du développement effectif de ces dites compétences. Un des objectifs du projet CCE est d'outiller les formateurs rendant possible cette formalisation sans pour autant rigidifier la démarche APP par un système bureaucratique.

AXE 2 : La question de la certification des Compétences Clés Européennes

En fin d'année 2016, il a été clarifié qu'il fallait distinguer deux finalités distinctes afin de ne pas enfermer le modèle APP dans une seule logique de certification « classique » :

1. Formaliser un processus de validation des acquis des apprenants et professionnaliser les équipes.
2. Créer une offre de service de certification en vue de faciliter l'accès à une offre de formation en APP pour un apprenant (par le biais de son Compte Personnel de Formation par exemple) tout en restant en cohérence avec les principes directeurs de la démarche APP.

Après plusieurs mois de recherche, il apparaît que le principe de « badge numérique », sous la forme d'une validation formalisée (dossier de preuves), semble être en correspondance avec les principes pédagogiques de la démarche APP. Les badges numériques sont des représentations visuelles, en ligne, d'apprentissages réalisés ou de compétences acquises. Ils sont utilisés pour augmenter la motivation, soutenir l'évaluation et reconnaître les compétences. L'utilisation de micro-certifications et de badges numériques est une pratique émergente qui permet d'évaluer et de valoriser les compétences acquises en contexte formel et informel et d'améliorer la littératie numérique.

Tout le volet recherche et développement cité au niveau de l'axe 1 va permettre de soutenir l'élaboration et le design pédagogique de l'architecture de badges numériques à déployer en lien avec le référentiel des Compétences Clés Européennes.

C'est au cours du Comité national d'orientation et de suivi (Cnos) 2016 du réseau APP, que l'APapp a communiqué officiellement sur le développement des badges numériques APP : « La valorisation des Compétences Clés Européennes (CCE) en actes par les APP ».

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET : LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2016

Rappel des actions débutées en 2015 et poursuivies en 2016

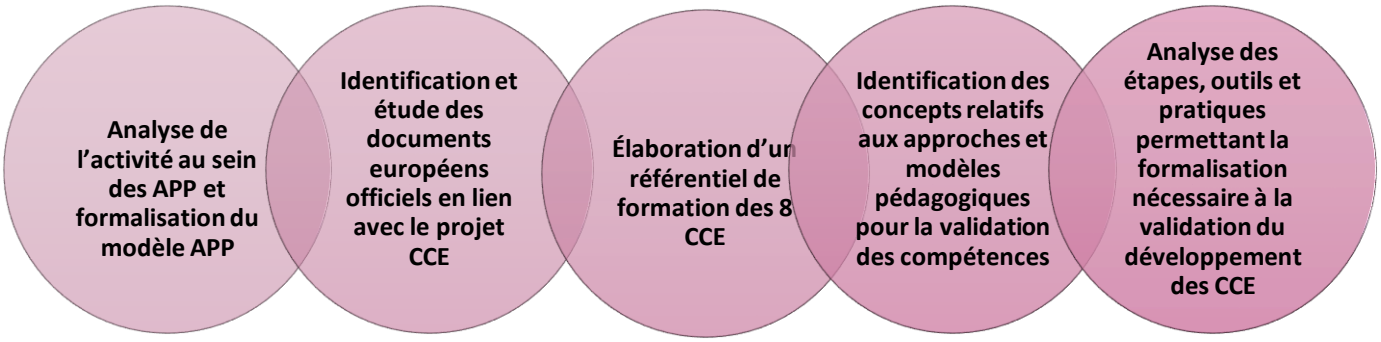

Actions débutées en 2016 et poursuivies en 2017

1. **Modélisation de la démarche APP** : Élaboration de 3 guides méthodologiques complémentaires définissant les fondamentaux de la démarche APP, permettant au réseau de se l'approprier pour l'appliquer de manière efficiente sur les territoires.
   Ces 3 guides seront édités en 2017.
   - **Premier guide : APP mode d'emploi ou guide pour accompagner la posture de l'apprenant APP** (niveau micro). Ce guide a pour objet de donner les éléments théoriques et méthodologiques permettant de bien comprendre comment préparer un apprenant adulte à la démarche pédagogique spécifique de l'autoformation accompagnée pour favoriser et faciliter sa posture « d'agent de sa formation » (Edition en 2017).
   - **Deuxième guide : guide de la posture d'accompagnement du formateur ou guide du formateur APP dans son rôle de facilitateur et d'animateur dans l'espace APP** (niveau méso). Ce guide a pour objet d'apporter des éléments théoriques et méthodologiques permettant aux équipes pédagogiques APP de mieux appréhender une posture d'accompagnement et l'animation des ateliers d'autoformation accompagnée en Centre De Ressources (CDR) (Edition en 2017).
   - **Troisième guide : Guide de l'espace APP ou comment créer, développer et maintenir un environnement favorable aux apprentissages** (niveau macro). Ce guide a pour objet d'apporter des éléments théoriques et méthodologiques permettant à la structure support du label APP d'identifier les outils, les supports, l'organisation pédagogique, logistique et l'agencement adaptés pour permettre une guidance vers l'autoformation et ainsi favoriser l'agentivité ou le pouvoir d'agir d'un apprenant dans ses apprentissages et par voie de conséquence, son autonomie.

2. **Identification et préparation de projets pilotes :** Formalisation d'une version 1 du dispositif de validation des huit CCE. Plusieurs APP se sont portés volontaires pour lancer un projet pilote : le réseau alsacien, un APP de Rouen, l'APP de Montbéliard, l'APP d'Arras. Des réunions de présentation du projet et d'échanges de pratiques ont démarré au premier trimestre 2017 dans ces APP, pour préparer les projets pilotes.

3. **Étude et recherche des situations APP types et création d'un portefeuille de situations d'apprentissage types** dont le formateur pourra s'inspirer pour identifier et exploiter des situations significatives vécues par l'apprenant : quel est le travail à réaliser ? Quels sont les objectifs pédagogiques (savoirs, capacités) ? Quelle est la finalité de l'activité ou des activités demandées ? À quels types de besoins pour l'apprenant cette situation répond-elle ? Quelles sont les difficultés inhérentes à cette situation (ex : gestion des priorités, dates butoirs, enjeux) ? >>> Outillage à partir duquel sera constitué l'architecture de badges.

4. **Mise en place d'une plateforme pédagogique APP** : Recherches et rencontres avec des partenaires pour identifier les contours d'une plateforme numérique dans laquelle serait intégrée une architecture de badges.

Fin 2016, l'APapp a obtenu un financement du FSE, dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020, pour développer le dispositif APP pour la reconnaissance, la valorisation et la validation des huit CCE.

Eure.K : les CCE en Europe

En lien avec ce projet, l'APapp s'investit dans le projet européen Eure.K. D'une durée de 36 mois, ce projet se place dans le cadre d'un projet financé par le programme Erasmus+. Il s'agit d'un Consortium piloté et animé par le Cnam Paris et formé avec quatre pays partenaires : France, Belgique, Italie et Portugal. Le projet a démarré au mois de septembre 2015 et doit aboutir en juillet-septembre 2018. Il vise à produire un Mémorandum européen sur des modes de validation, de reconnaissance et de certification des 8 Compétences Clés Européennes.

Cinq productions intellectuelles ont été définies :

1. État des lieux.
2. Conception et méthode de l'observation et de l'expérimentation des modes de validation des CCE.
3. Étude des modes de validation des CCE par type de compétence.
4. Étude des modes de validation des CCE par champ d'acquisition.
5. Le Mémorandum européen pour la certification des CCE.

Six événements sont prévus :

- **L'état des lieux de leur validation et certification en Europe et France. Séminaire inter-partenarial du 9 au 13 mai 2016 à Nancy. Journée de dissémination le 10 mai au Château de Lunéville.**
- **La validation et la certification en Europe et au Portugal. Comment observer et expérimenter leur validation ? Séminaire inter-partenarial du 24 au 26 octobre 2016 et journée de dissémination le 26 octobre à Lisbonne.**
- La validation et la certification en Europe et en Vénétie. Premiers résultats de l'expérimentation et de l'observation de dispositifs de validation prévu mars/avril 2017 à Padoue.
- La validation et la certification en Europe et en Italie. Résultats de l'expérimentation et de l'observation de dispositifs de validation prévu en décembre 2017 à Rome.
- Forum européen : la validation et la certification en Europe et en Belgique. Quelle stratégie pour leur implémentation au niveau européen ? Prévu en avril 2018 à Bruxelles.
- Conférence européenne : Mémorandum pour la validation et la certification des CCE en Europe. Prévu en juin/juillet 2018 à Paris.

Rôle de l'APapp dans le projet :

Nommée responsable de la production intellectuelle des partenaires français pour le Lot 1 (état des lieux).
Intervenant dans les relectures des productions en langue française, par les partenaires portugais et italiens.
Responsable des Recherches-Actions : projet CléA + projet CCE.
Responsable du Lot « Harmonisation des huit CCE » dans les champs d'acquisition

VERS LA RECONNAISSANCE DES SPÉCIFITÉS DU FORMATEUR APP

Au regard de l'actualité de l'APapp, du secteur de la formation professionnelle et de ses enjeux (décret qualité, CEP, CPF, régionalisation) mais aussi des problématiques et besoins soulevés par le réseau (fonctionnement en réseau au niveau local et régional), l'APapp, en lien étroit avec le bureau, a décidé de réinstaurer la commission prospective en 2016.

Une première rencontre a eu lieu le 4 février 2016 à Paris, sept membres du réseau étaient présents à cette commission. Quatre thèmes de travail ont été identifiés comme prioritaires.

1. VERS LA RECONNAISSANCE DES SPÉCIFICITÉS DU FORMATEUR APP
2. QUELLE CERTIFICATION DES COMPÉTENCES CLÉS EUROPÉENNES
3. L'OFFRE DE FORMATION APP ET PÉRIMÈTRE DU LABEL
4. LABEL APP ET TERRITOIRE : ANTENNE, ANCRAGE, FONCTIONNEMENT EN RÉSEAU

Suite à un appel au réseau pour inscription et contribution aux groupes de travail, faute d'inscrits suffisants, seule la thématique 1 a été maintenue à la feuille de route de cette commission. Néanmoins, les autres thèmes ne sont pas délaissés pour autant et l'APapp continuera d'avancer sur ces thématiques.

VERS LA RECONNAISSANCE DES SPÉCIFICITÉS DU FORMATEUR APP

Contributeurs APP : Christine Conti, APP Cagnes-sur-Mer, Reflets ; Sabine Kanouté, APP Villemomble, Astrolabe Formation ; Christian Legendre, APP Héricourt, ACEREP r2d Formation ; Stéphanie Picard, APP Lure, Greta Formation 70 ; Maurice Monoky, APP Arras, AFP2i ; Christophe Vautrin, APP Rouen rive gauche, CAPS. Le référentiel a également été soumis à une expérimentation auprès de formateurs de ces centres APP.

Coordination APapp : Marie-Anne Corbin et Isabelle Salvi.

Objectif général : Renforcer et transmettre la spécificité, l'originalité du métier de formateur(trice) APP par un processus de co-construction d'outils, d'habilitation, voire de certification et promouvoir cette spécificité par une communication appropriée.

Objectifs spécifiques :

- Identifier et valoriser, à travers les compétences mobilisées, ce qui fait la spécificité du (de la) formateur(trice) en APP et ce qui contribue à le(la) singulariser par rapport aux « autres » formateurs(trices).
- Construire le référentiel du métier de formateur(trice) en APP.
- Fonder un processus d'habilitation et de formation en interne du (de la) formateur(trice) en APP
- Explorer les pistes de certification : au RNCP, le rapprochement à des DU avec des universités : option, bloc, mentions spéciales, spécialités, …

Ligne directrice : L'objectif n'était pas de faire un référentiel global du métier de formateur(trice) professionnel(le) d'adultes mais de se concentrer sur ce qui fait la spécificité du formateur en APP, comme une « spécialité », une « mention ».

Axes de travail

Le groupe de travail s'est réuni 4 fois en présentiel, le 27 avril, les 21 et 22 juillet lors d'un séminaire de travail baptisé « Construisons le référentiel du (de la) formateur (trice) APP », le 18 octobre et le 5 décembre. En parallèle de ces temps formels, les membres du groupe de travail ont largement échangé et contribué à distance aux travaux. Les équipes pédagogiques des 5 APP ont également été impliquées dans ce projet.

Les différentes étapes

1. • Recensement et analyse des différents documents portant sur le métier de formateur et sur les spécificités du formateur en APP
2. • Analyse d'entretiens avec des formateurs APP et analyse des pratiques APP
3. • Validation de la méthodologie, du principe d'organisation du référentiel ainsi que les grandes missions déjà définies.
4. • Transmission du cadre aux équipes pédagogiques des 5 APP impliqués dans le projet.
   • Synthèse et élaboration de la version 1 référentiel et confrontation au groupe de travail
5. •Revue et validation des documents envoyés : intoduction et référentiel
6. •Travail de réflexion sur le processus d'habilitation

Les membres du bureau ont étudié avec beaucoup d'intérêt le référentiel du formateur APP lors de la réunion du 12 décembre dernier et ont approuvé à l'unanimité le document dans son entièreté. Ils ont souligné l'excellent travail mené par la commission prospective.

Concernant la proposition de procédure, ils ont décidé que l'habilitation du formateur ne serait pas liée à la labellisation ; il n'y aura donc aucune obligation pour les APP concernant cette habilitation. Le référentiel est avant tout un outil pour valoriser le métier de formateur(trice) APP, sa spécificité et son originalité. Il doit être au service de la montée en compétences des formateurs(trices).

En 2017, l'APapp devra mettre en place une procédure d'habilitation, non contrainte, pour permettre aux formateurs qui le souhaitent de faire reconnaitre leurs compétences.

FOCUS SUR LE PROJET ACIFE : DÉVELOPPER « L'APP' ATTITUDE »
Formation-action avec l'APP de Châtillon du 28 juin au 14 décembre 2016.

Une Ingénierie pédagogique sous la forme d'une formation-action a été mise en place dans le cadre d'une demande de l'ACIFE pour favoriser l'intégration des fondamentaux de la démarche APP auprès de ses équipes APP de Châtillon et Clichy (92). Équipe en grande partie reconstituée - depuis janvier 2015, de nouveaux/elles coordonnateurs/trices, secrétaires, formateurs/trices) - ce qui offrait un terrain d'autant plus intéressant pour étudier un modèle d'accompagnement des équipes professionnelles APP.

Finalité de la mission : Créer une synergie d'équipe, dynamiser cette dernière et provoquer chez elle une démarche permanente de prise de recul sur ses pratiques professionnelles.

Objectifs de la mission : Identifier et formaliser les spécificités de la posture du formateur APP dans les pratiques professionnelles ; Identifier les problématiques du métier de formateur APP en lien avec la posture spécifique sous-tendue par le cahier des charges APP.

Sous-objectifs de la mission
Réfléchir à la manière d'accueillir et accompagner les nouvelles générations de formateurs APP.
Mieux appréhender les tenants et aboutissants de l'accueil d'un stagiaire pour faciliter une posture d'apprenant-acteur (quels fondamentaux de l'apprentissage chez le public adulte).

Étudier les fondamentaux d'un centre de ressources APP pour accompagner la démarche APP.

Cette action a largement contribué aux travaux de « modélisation » de la démarche APP conduit par Isabelle Salvi et plus particulièrement pour aboutir à la production du « Référentiel du formateur, de la formatrice en autoformation accompagnée en APP » et le « Guide de la posture d'accompagnement du formateur, de la formatrice APP ».

MOBILISATION POUR L'ALTERNANCE

En 2016, l'APapp a été sollicitée pour intégrer un projet porté par ADP (Aéroports de Paris) et Planet'AIRport : **le Projet intégré de l'alternance pour le Grand Roissy.** Il s'inscrit dans le Projet d'Investissements d'Avenir - PIA Hub des compétences porté par le GIP de Roissy.

La situation du Grand Roissy est caractérisée par un grand écart entre le bas niveau de qualification de la population locale et le potentiel très important d'emplois qualifiés attendus du bassin grâce au développement de l'activité générée par la plateforme aéroportuaire. Le projet intégré consiste en l'animation et la mise en réseaux des acteurs accompagnant les jeunes et la population dans la réussite des transitions professionnelles. La priorité, en premier lieu, réussir la transition de l'école vers l'emploi, par la voie de l'alternance dans toutes ses dimensions, en coopération avec les entreprises. Mais aussi faciliter les transitions professionnelles, en soutenant les personnes qui ont perdu leur emploi, qui veulent se former ou se reconvertir professionnellement, à quelque niveau que ce soit.

L'expérimentation devrait se dérouler sur cinq ans (2017-2021). C'est l'objectif de pérennisation visé par le PIA. Au-delà de 2021 l'aide financière de la Caisse des dépôts cessera et les structures de coopérations devront développer leurs objectifs de façon autonome.

L'APapp est positionnée sur l'action « Socle de connaissances, Accès à la qualification ».

LA PROMOTION DE LA DÉMARCHE ET LA COMMUNICATION

LES 3 TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

3 Manifestations majeures

1. APP en Résonance : 25, 26, 27 mars.
2. Assises nationales du réseau des APP : 16 et 17 juin à Bordeaux.
3. CNOS des APP « Le temps des partenaires » : novembre 2016.

5 axes de communication en 2016

1. L'APP comme espace de coopération sur les territoires
2. La reconnaissance « qualité » du label APP (Cnefop)
3. La modélisation de la démarche en prenant appui sur les publications
4. Le projet APP pour la reconnaissance et la validation des CCE
5. La solution APP CléA

APP en Résonance

4ème édition consécutive d'APP en Résonance - 22, 23 et 24 mars 2016

APP en Résonance, ce sont 3 jours de manifestation durant lesquels chaque APP est invité à organiser un évènement sur son territoire : une journée portes ouvertes, des rencontres débats, son comité territorial… En région, des APP organisent également des conférences, colloques avec leurs partenaires.

Cette année, au vu de l'actualité, les APP sur leur territoire ont principalement axé ces journées de communication sur la thématique de la certification CléA et notamment des évènements avec des témoignages d'apprenants et les remises des premiers certificats.

Deux nouvelles affiches APP ont été réalisées à cette occasion. Une première pour illustrer la quatrième édition **d'APP en Résonance et une deuxième, « intemporelle », pour valoriser l'offre APP dans la mise en œuvre de la Certification CléA : « Obtenez votre certificat CléA avec le réseau des APP ! ».**

Au niveau national, l'APapp a organisé un colloque le 23 mars au CNAM : « **L'ESPRIT APP OU LA RÉUSSITE D'UNE MÉCANIQUE PÉDAGOGIQUE** ». Cette année et grâce notamment aux travaux d'Isabelle Salvi sur le projet certification compétences clés et la thèse de Bénédicte Pinot sur les caractéristiques de ce réseau professionnel, l'APapp a « révélé » la mécanique APP : au-delà du fameux esprit APP, les conditions de mise en œuvre et de pérennité de ce « modèle » de formation.

Cette manifestation a réuni près de 70 participants.

LES ASSISES NATIONALES DU RÉSEAU APP

Pour cette 7ème édition des assises nationales, le réseau des professionnels APP et les responsables des organismes labellisés se sont retrouvés à Pessac dans la grande région Nouvelle Aquitaine. Cette manifestation a rassemblé près de 90 participants prouvant une nouvelle fois la force du réseau, sa vitalité, son engagement et sa dynamique collective.

Au programme : la communauté de pratiques APP, l'inclusion et la promotion sociale sur les territoires, la restitution des travaux sur la certification et la validation des compétences clés européennes, le point sur les projets de la commission prospective 2016-2017, les actualités et le premier bilan autour de la certification CléA.

Une table ronde composée majoritairement des représentants des nouvelles instances de la formation professionnelle a clôturé la première journée. La thématique : « Un réseau ancré dans un monde qui bouge - Formation et territoires : nouveaux enjeux, nouvelles compétences des acteurs ».

Étaient présents à cette table ronde : Jérôme BURGUIÈRE, Directeur Général, Aquitaine Cap métiers ; Olivier CHABOT, Co-Président du COPAREF APCL; Renaud FABRE, membre du COPAREF APCL ; Christian JANIN, Président du COPANEF; Eric LABADIE, Directeur de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, Région APCL ; Linda OULMANE, Chargée de mission et coordinatrice, Réseau national des Carif-Oref ; Marie José PAILLEAU, Chef de mission, Missions politiques de l'emploi, DIRECCTE APCL ; Gilles SIVRY, Directeur de l'AFEPT, organisme labellisé APP sur Bordeaux.

LE COMITÉ NATIONAL D'ORIENTATION ET DE SUIVI (CNOS) APP

L'APapp a organisé le 17 novembre dernier le CNOS du réseau des APP. Ce rendez-vous annuel permet à l'APapp et aux partenaires de faire un bilan et d'échanger sur les projets développés par le réseau. Cette réunion a rassemblé plus d'une cinquantaine de partenaires : OPCA, institutions, organismes de formation et responsables d'APP. Les travaux ont été ouverts par Marie Boucon, Présidente de l'APapp et Julien Nizri, Directeur du Centre Inffo qui accueillait la manifestation.

Marie-Anne Corbin, co-directrice de l'APapp, a fait un point sur l'année passée avec la montée en puissance du certificat CléA (plus de 4.000 CléA réalisés par le réseau, plus de 250 formateurs formés et près de 375 certifications délivrées) et la reconnaissance officielle par le Cnefop du label APP comme label qualité le 7 juin dernier. Pour 2017, les ambitions de l'APapp en termes d'optimisation du maillage territorial et de professionnalisation des équipes sont renforcées et vont s'appuyer sur deux projets stratégiques validés par le

réseau : la reconnaissance des spécificités du formateur APP et la valorisation des Compétences Clés Européennes (CCE).

Après une présentation de l'avancée du projet à deux voix par Laurence Martin, co-directrice et Isabelle Salvi, chargée de projet et d'ingénierie pédagogique, Serge Ravet, Directeur de l'innovation ADPIOS, a apporté un regard neuf par sa présentation très appréciée sur le principe des « badges » comme outils potentiels de validation.

S'en est suivi un échange avec différents partenaires lors d'une table ronde sur leur appropriation de ces compétences sociales et professionnelles et sur les synergies à construire ensemble. Michel Ferreira-Maia, chef de la mission politique formation et qualification de la DGEFP et Xavier Royer, co-animateur du Comité Observatoires et Qualifications (COC) du COPANEF, ont apporté leur regard sur cette problématique et se sont montrés très intéressés par cette nouvelle approche proposée par le réseau des APP.

André Moisan, chercheur, partenaire privilégié du réseau et porteur, via l'AGCnam Lorraine, du projet européen Eure.K, a resitué le projet APP dans le contexte européen. Enfin Yves Vernon, directeur de Média-Formation de Rouen labellisé APP, a présenté à travers des exemples concrets de partenariats territoriaux, l'importance d'une approche partagée pour permettre l'accès de tous à ces compétences au-delà d'une formation strictement professionnelle.

Ce CNOS a permis aux participants et intervenants d'échanger sur la nécessaire pérennité des outils et dispositifs à destination des publics les plus fragiles ainsi que l'importance d'accompagner la personne dans son parcours à la fois professionnel et personnel.

L'APapp a également profité de cette manifestation pour souligner combien il est crucial de définir une politique de formation axée sur l'autonomie de l'apprenant dans l'acquisition des compétences clés, selon des modalités souples adaptées à ses besoins. Les APP s'inscrivent directement dans cette lignée.

Sur le sujet de la communication et pour la mise en place de ces 3 temps, l'APapp s'est appuyée sur le collectif des correspondants régionaux APP. 3 rencontres ont été organisées en 2015. C'est un espace-temps propice aux échanges entre le national et le régional afin que les actions portées par l'APapp soient toujours en lien avec le « terrain ». Au cours de ces 4 réunions de travail : l'APapp et les représentants régionaux APP ont échangé sur les stratégies de communication, sur les scénarios des différentes journées de dissémination, sur les éléments de langage à adopter, sur les outils de communication, … L'enjeu étant également que les représentants soient au fait des actualités de l'APapp et puissent s'emparer de toutes les informations et outils pour communiquer sur leur territoire, en réseau.

RELATIONS PARTENAIRES

Durant l'année 2016, l'APapp a poursuivi sa mission de promotion du label auprès des acteurs majeurs de la formation professionnelle afin de : faire connaître et reconnaître la démarche pédagogique et le réseau des APP ; être à l'écoute et mieux répondre aux besoins ; mettre en œuvre les accords signés avec ses partenaires ; réfléchir à des projets collectifs facilitant l'accès à la formation des publics les plus éloignés.

Par ailleurs, tout au long de l'année, l'APapp a également participé à divers évènements et collectifs, en vue d'alimenter la réflexion pédagogique et la compréhension des enjeux sociétaux.

Représentations

9ème Colloque International sur l'Autoformation
Apprendre ensemble dans la société de l'accélération.
26-28 octobre à Angers

ARIFOR - Les impacts du numérique en formation
Les impacts des organismes de formation et le développement des formations multimodales
29 novembre à Reims

40 ans de Centre Inffo
avec la participation de Mme La Ministre Myriam El Khomri
21 novembre au Palais du Luxembourg.

Interventions

14e Université d'hiver de la formation professionnelle
Centre Inffo
27-29 janvier

Jeudi de l'Afref
L'autodidacte et l'organisation apprenante, une rencontre improbable ?
17 mars à Paris

Matinée d'actualité Centre Inffo
Devenir acteur de la Certification CléA : Les clés de la réussite
14 avril à Paris

Les journées nationales d'action contre l'illettrisme AFP2i – APP Arras
8 septembre

Les bonnes pratiques de CléA : soutien aux apprenants et aux compétences clés
Rencontre thématique EPALE
16 septembre à Paris

Qualité de la formation et de l'innovation pédagogique.
Rencontre thématique EPALE
9 novembre à Bordeaux

Ateliers territoriaux de la Formation professionnelle
AGEFMA –Carif-Oref de la Martinique
17 et 18 novembre à Lamentin

Les 14èmes rencontres nationales du FFFOD
6 et 7 décembre à Lempdes

La semaine européenne des compétences professionnelles
Direction Générale Emploi, Affaires sociales et Inclusion - Commission Européenne
6 au 9 décembre

Les rencontres territoriales de la formation professionnelle
L'innovation dans les apprentissages et la sécurisation des parcours au service des nouvelles formes de travail
CNFPT
18 novembre à Paris

Rencontre professionnelle CléA
CAFOC de Nantes
27 avril 2016 à Nantes

L'APapp au paradis de la Promotion Sociale !

En Belgique, la Fédération Wallonie-Bruxelles a fêté, le 15 avril 2016 les 25 ans du décret de l'Enseignement de promotion sociale. En présence de Madame Isabelle Simonis, Ministre de l'enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, plus de 300 acteurs étaient rassemblés à Namur, pour cet événement : des responsables politiques et économiques, des formateurs et autres opérateurs.

L'APapp a été invitée à cette occasion pour présenter les APP et surtout leurs principes fondamentaux. Belle reconnaissance pour le réseau APP de voir la démarche reconnue hors des frontières, à tel point qu'il a été envisagé, dans un premier temps, d'expérimenter la formule en attribuant le label à quelques sites dans la région de Bruxelles et de développer, par la suite, un réseau APP sur tout le territoire de la Fédération.

LA PROFESSIONNALISATION

UN ENJEU ESSENTIEL

La professionnalisation des acteurs du réseau est une des missions principales de l'APapp. La démarche pédagogique APP, sa finalité et son efficience étant directement liées au collectif de professionnels qui la mettent en acte. La démarche pédagogique APP ne peut pas se décrire comme une simple ingénierie d'individualisation de la formation. Elle est le fruit d'une dynamique complexe dont les forces en présence sont les professionnels APP.

L'APapp a donc pour mission d'identifier et valoriser l'expertise du réseau ; de disposer d'outils permettant d'améliorer les transmissions des pratiques, des valeurs et savoir-faire pour consolider le réseau, de faciliter la mobilité entre centres APP et de créer de nouveaux centres ; de professionnaliser le réseau dans un contexte de mutation des métiers de la formation.

LA FORMATION EN 2016

Cette année, l'APapp a formé 306 professionnels pour 2838 heures-stagiaires.

Spécialités de formation

- Créer et animer son centre de ressources dans une démarche d'autoformation accompagnée
- Accompagnement à la démarche APP
- Formation des nouveaux et nouvelles « Coordonnateurs » APP
- Entrée par compétence et création de supports de formation contextualisés
- Les concepts de la démarche APP et ses fondamentaux
- FOAD : les bonnes pratiques
- S'initier aux nouvelles modalités pédagogiques
- Formation des évaluateurs CléA APP : Dispositif individualisé de positionnement et d'évaluation du Socle de connaissances et de compétences professionnelles.

Formateurs intervenus en 2016 pour l'APapp

- Yamina Bouayad Agha, coordonnatrice à l'APP de Sète, Centre de formation de la ville de Sète
- Myrna Jacquin, formatrice à l'APP de Mulhouse, ARFP
- Sabine Kanouté, coordonnatrice à l'APP de Villemomble, Astrolabe Formation
- Michel Marchand, directeur de l'ILEP, organisme porteur de l'APP de Lille
- Serge Pasquet, conseiller pédagogique à l'APapp
- Isabelle Salvi, chargée de projet et d'ingénierie pédagogique APapp – cheffe de projet CCE
- Chantal Séveno, formatrice à l'APP de Lille, ILEP.
- Michel Tétart, conseiller de l'APapp
- Nahissa Uk, chargée de projet et d'ingénierie pédagogique APapp – cheffe de projet CléA
- Jean Vanderspelden, Consultant ITG

Compte tenu d'un plus un grand besoin en compétences pédagogiques expertes pour la mise en place du catalogue de formation au sein du réseau des APP mais aussi (et de plus en plus) pour les organismes candidats au label APP, il a été convenu avec l'ARFP/APP Mulhouse, une première mise à disposition de Myrna JACQUIN du 1er octobre 2016 au 31 mars 2017 pour exercer au sein de l'APapp la fonction de formatrice-experte.

LE RÉSEAU DES APP EN CHIFFRES

Né au milieu des années 80, le réseau a formé jusqu'à aujourd'hui plus de 3 millions de personnes dans l'ensemble de la France.
Les chiffres présentés ci-après sont issus de la plateforme de saisie des données statistiques APP. Chaque organisme labellisé APP doit saisir mensuellement des données permettant de mesurer et d'évaluer l'activité APP au sein de l'organisme de formation. L'APapp attache beaucoup d'importance à ces statistiques, c'est un élément clé de communication et de suivi. Elles permettent de « qualifier » l'activité APP et ainsi valoriser l'efficacité, la pertinence et la permanence des APP sur les territoires

En 2016,
Près de **33 000** personnes ont été accueillies, positionnées et/ou orientées en APP.
30 000 personnes ont intégré un parcours de formation.
Cela représente près de 2 700 000 heures de formation sur toute la période 2016.

Ces parcours de formations en APP sont financés à 66 % par les Conseils Régionaux. Mais, on note une baisse de 6 points par rapport à 2015.

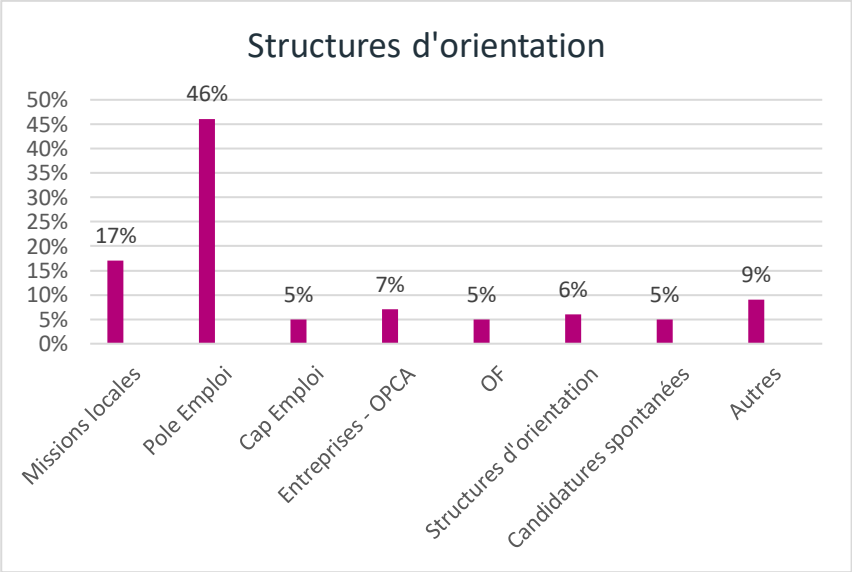

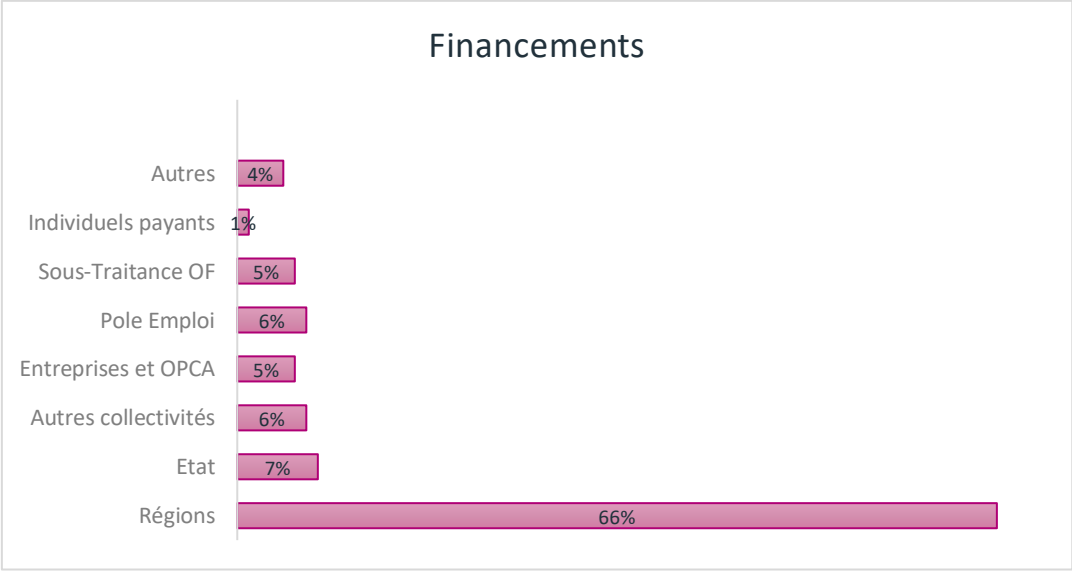

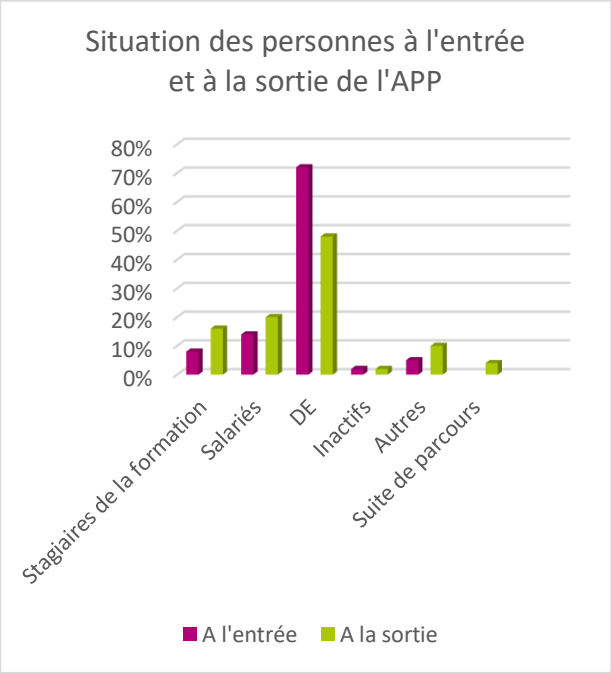

La situation des personnes

Dans un contexte dans lequel l'accent est fortement mis sur la formation comme levier pour un retour à l'emploi, les APP continuent d'offrir la possibilité d'une évolution rapide et efficace des personnes. Ils accueillent majoritairement (72%) des demandeurs d'emploi, dont près de 30 % vont accéder à un autre statut après leur formation en APP. 14 % du public accueilli est salarié dont 6 % sont en contrats aidés

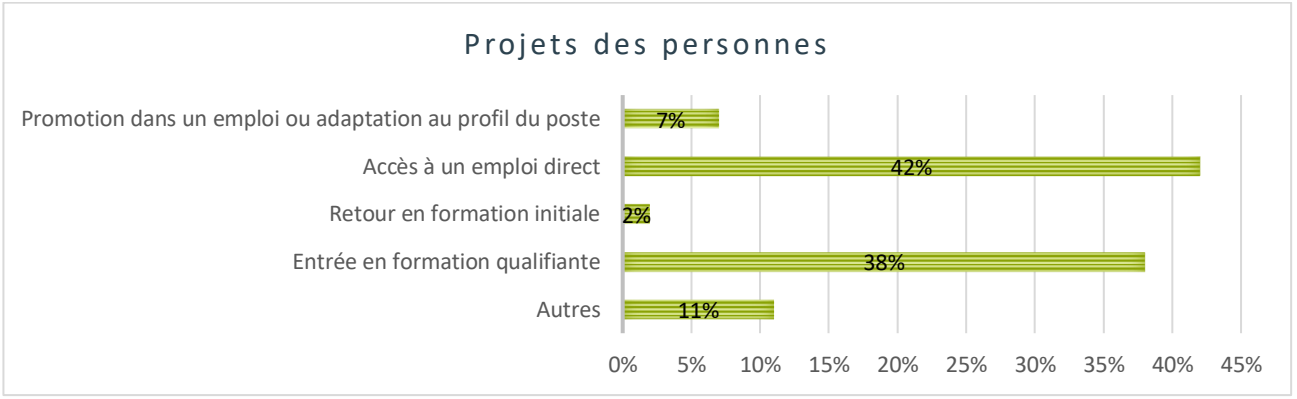

La description des publics

Depuis son origine, le réseau APP se distingue par l'accueil et la formation d'un public majoritairement féminin (65%), âgés entre 26 et 49 ans (55% hommes et femmes confondus) et à 45 % de niveau V (niveau de formation équivalent au CAP, BEP ou au diplôme national du brevet).

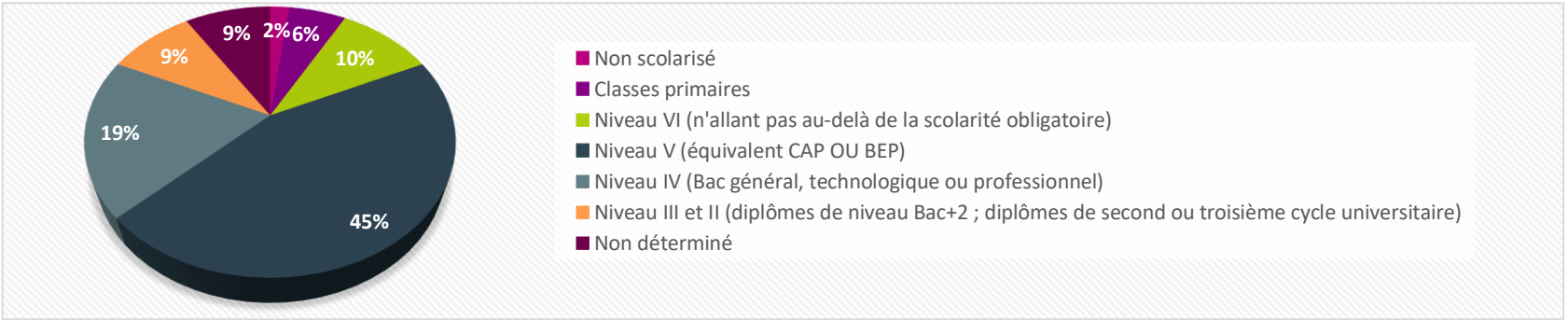

APapp – Association pour la Promotion du label APP
SIRET : 499 088 060 000 29 – N° organisme de formation : 23 76 04744 76
Siège social 44 rue Louveau, 92320 Chatillon
01.49.65.09.50 – contact@app-reseau.eu
www.app-reseau.eu